

I. AVIS A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

Projet de Modernisation d'Extension et de Densification du Réseau Électrique du Bénin (ProMEDREB volet extension densification)

Objet : Recrutement d'un cabinet pour l'élaboration des Études d'Avant-Projet Sommaire (APS), d'Avant-Projet Détaillé (APD), Des Études d'Impacts Environnemental et Social (EIES) et du Dossier d'Appel d'Offres (DAO) des travaux du Projet de Modernisation d'Extension et de Densification du Réseau Électrique du Bénin (ProMEDREB volet extension densification)

Référence du marché : PI_DEPP_87680

Avis N° 317 /2024/SBEE/DG/PRMP-DEPP/DCMEDDSP/SPM/SP du 29 /04 /2024

1. Le présent avis à manifestation d'intérêt (AMI) fait suite au plan de passation des marchés publics de la SBEE version n°1 publié sur le portail web des marchés publics du Bénin le 23 février 2024.
2. La Société Béninoise d'Énergie Électrique a sollicité dans le cadre de l'exécution de son budget des fonds du budget autonome, afin de financer le Projet de Modernisation d'Extension et de Densification du Réseau Électrique du Bénin, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché de prestations intellectuelles relatif au recrutement d'un consultant pour l'élaboration des études d'Avant-Projet Sommaire (APS), d'Avant-Projet Détaillé (APD), des Etudes d'Impacts Environnemental et Social (EIES) et du Dossier d'Appel d'Offres (DAO) des travaux du Projet de Modernisation d'Extension et de Densification du Réseau Électrique du Bénin.
3. Les prestations comprennent l'élaboration d'études d'Avant-Projet Sommaire (APS), d'Avant-Projet Détaillé (APD), des Etudes d'Impacts Environnemental et social (EIES) et du Dossier d'Appel d'Offres (DAO) des travaux.
4. Le délai de réalisation de la mission est de sept (07) mois.

BON A LANCER

5. Les candidats intéressés sont invités à manifester leurs intérêts pour les prestations décrites, ci-dessus, en fournissant les informations indiquant qu'ils sont qualifiés pour exécuter les prestations (nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations, nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations, nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations, organisation technique et managériale du cabinet/firme, liste du personnel professionnel à affecter à la mission). Il est demandé aux candidats de fournir ces informations en ne dépassant pas 10 pages environ. Les candidats peuvent s'associer pour renforcer leurs compétences respectives.
6. Les critères demandés seront appréciés à travers les preuves énumérées dans le tableau des critères de sélection.
7. Une liste des candidats (au moins cinq (05) et au plus huit (08)) présentant au mieux les aptitudes requises pour exécuter les prestations sera établie par l'autorité contractante. Cette liste restreinte doit contenir au moins deux candidats de nationalité béninoise dès lors qu'ils remplissent les critères de présélection requis. Pour l'intégration de ces candidats de nationalité béninoise, l'autorité contractante remplacera le/les dernier(s) candidat(s) de la liste restreinte ou ceux des pays ayant plus de deux (2) candidats sur la liste restreinte.
8. Les candidats présélectionnés seront ensuite invités à présenter leurs propositions techniques et financières et un candidat sera sélectionné selon la méthode de sélection fondée sur la qualité et sur le coût (SFQC).
9. Aux date et heure limites de dépôt des candidatures, si moins de cinq (05) candidats sont présélectionnés, l'autorité contractante peut, soit contacter directement d'autres cabinets ou firmes en fonction de leurs aptitudes à exécuter les prestations, soit relancer pour un minimum de dix (10) jours calendaires la procédure en vue de compléter la liste restreinte.



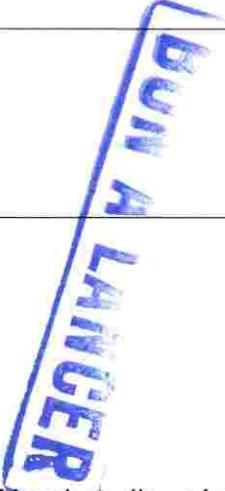
BON A LANCER

10. La présélection sur la liste restreinte tiendra compte des critères ci-après :

Critères d'évaluation	Note pour le critère	Sous-critères d'évaluation et note	Moyens de Preuve à fournir par le candidat
1. Nature des activités du cabinet/firme en relation avec le domaine des prestations	10	<p>Cabinet spécialisé dans l'élaboration des études d'Avant-Projet Sommaire (APS), d'Avant-Projet Détailé (APD), des Etudes d'Impacts Environnemental et Social (EIES) et du Dossier d'Appel d'Offres (DAO).</p> <p>Inscription de l'un des domaines d'activité sur le RCCM ou les Statuts : 10 points</p> <p>Non inscription de l'un des domaines sur le RCCM ou les Statuts : 00 point</p>	Inscription du domaine sur le RCCM ou les Statuts
2. Nombre d'expériences générales du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours des dix (10) dernières années (2014, 2015, 2016, 2017, 2018-2019-2020 -2021- 2022 et 2023) et de l'année en cours	25	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les anciens cabinets/firmes <p>Cinq (05) expériences dans le suivi ou le contrôle ou la surveillance ou dans les études de faisabilité d'Avant-Projet Sommaire (APS) ou d'Avant-Projet Détailé (APD) ou des Etudes d'Impacts Environnemental et Social (EIES) et du Dossier d'Appel d'Offres (DAO), pour des grands projets dans le domaine énergétique cinq (05) points par expérience décomposé comme suit :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pour les anciens cabinets/firmes <p>Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)</p>



		<ul style="list-style-type: none"> - Production de preuve légalisée de l'expérience : 03 points ; - Copie de la page de garde : 01 point ; - Copie de la page de signature des contrats correspondants : 1 point. <p>• Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence</p> <p>Disposer d'un personnel d'encadrement constitué :</p> <p>d'un chef de mission titulaire d'un BAC + 5 en Génie Electrique ou équivalent avec dix (10) années d'expériences dans le domaine de l'énergie électrique et ayant participer en tant que chef de mission à Cinq (05) expériences dans le suivi ou le contrôle ou la surveillance ou dans les études de faisabilité d'Avant-Projet Sommaire (APS) ou d'Avant-Projet Détaillé (APD) ou des Etudes d'Impacts Environnemental et Social (EIES) et du Dossier d'Appel d'Offres (DAO), pour des grands projets dans le domaine énergétique décomposé comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Production du diplôme requis : 3 points - Production de la preuve du nombre d'année d'expérience (la première attestation de travail dans les domaines cités ci-dessus, doit obligatoirement faire dix ans d'ancienneté) : 2 	
--	--	--	--

		<p>points</p> <ul style="list-style-type: none"> - Production des attestations de travail fait pour les missions spécifiques : 4points par expériences prouvées soit 20 points 	
 3. Nombre d'expériences spécifiques du cabinet/firme dans le domaine des prestations au cours dix (10) dernières années (2014, 2015, 2016, 2017, 2018-2019-2020 -2021-2022 et 2023) et de l'année en cours	50	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Pour les anciens cabinets/firmes</i> <p>deux (02) expériences cumulativement dans la réalisation des études de faisabilité d'Avant-Projet Sommaire (APS), d'Avant-Projet Détailé (APD), des Etudes d'Impacts Environnemental et Social (EIES) et du Dossier d'Appel d'Offres (DAO) pour des grands projets dans le domaine énergétique prouvées par des attestations de bonne fin d'exécution (ABFE) à raison de vingt-cinq (25) points par expérience décomposer comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Production de preuve légalisée de l'expérience : 15 points ; - Copie de la page de garde : 05 points ; - Copie de la page de signature des contrats correspondants : 05 points. • <i>Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence</i> <p>Disposer d'un personnel d'encadrement constitué : d'un chef de mission titulaire d'un BAC + 5 en Génie Electrique ou équivalent avec dix (10) années</p> 	<ul style="list-style-type: none"> • <i>Pour les anciens cabinets/firmes</i> <p>Copies légalisées des attestations de bonne fin d'exécution appuyées des pages de garde et de signature des contrats correspondants (copies simples)</p> • <i>Pour les cabinets/firmes naissants et ceux qui n'ont pas encore trois (3) ans d'existence</i> <p>Preuves légalisées des expériences professionnelles du personnel</p>

		<p>d'expériences dans le domaine énergétique et ayant participer en tant que chef de mission à deux (02) expériences cumulativement dans la réalisation des études de faisabilité d'Avant-Projet Sommaire (APS), d'Avant-Projet Détailé (APD), des Etudes d'Impacts Environnemental et Social (EIES) et du Dossier d'Appel d'Offres (DAO), décomposé comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Production du diplôme requis : 5 points - Production de la preuve du nombre d'année d'expérience (la première attestation de travail dans les domaines cités ci-dessus, doit obligatoirement faire dix ans d'ancienneté) : 5 points - Production des attestations de service fait pour les missions spécifiques : 20 points par expériences prouvées soit 40 points 	<p>d'encadrement (Copies légalisées des attestations de service fait précisant les marchés exécutés plus copie simple du diplôme)</p>
<p>4. Organisation technique et managériale du cabinet/firme</p>	<p>05</p>	<p>Présentation de l'organisation technique du cabinet/firme FOURNIE : 02,5 points</p> <p>Présentation de l'organisation technique du cabinet/firme NON FOURNIE : 00 point</p> <p>Présentation de l'organisation managériale du cabinet/firme FOURNIE : 02,5 points</p> <p>Présentation de l'organisation managériale du cabinet/firme NON FOURNIE : 00 point</p>	<p>Note de présentation du Cabinet/firme et son organigramme</p>

BON A LANCER		<ul style="list-style-type: none"> - Un (01) Ingénieur Principal : 03 points Être titulaire d'un BAC + 5 en Génie Electrique ou équivalent - Dix (10) Ingénieurs Chargé des Etudes : 03 points à raison de 0,3 point par ingénieur Être titulaire d'un BAC + 5 en Génie Electrique ou équivalent - Un (01) Expert Environnement et Social : 02 points Être titulaire d'un BAC + 5 en Sciences de l'Environnement ou équivalent - Un (01) Expert en SIG : 02 points Être titulaire d'un BAC + 5 en Système d'Information Géographique, dans le domaine des sciences géographiques, géologiques, informatiques ou équivalent 	Liste du personnel et copie simple des diplômes
TOTAL	100		

La note minimale requise pour être présélectionné est 60 et le nombre de candidats présélectionnés ne saurait être inférieur à cinq (05) et supérieur à huit (08).

En cas d'égalité du nombre total de points obtenus, le cabinet/firme ayant réalisé plus de missions spécifiques sera privilégié.

En cas de même nombre d'expériences spécifiques, le candidat ayant réalisé le plus de mission spécifique dans la sous-région (Espace CEDEAO) sera privilégié.

11. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de la Personne responsable des marchés publics; E-mail : info_prmp@sbee.bj et prendre connaissance des documents de présélection au Services Archives de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) sis au bureau 201 de la Direction Générale de la SBEE, en face de la préfecture du Littoral, immeuble contigu à celui de ORABANK, du lundi au vendredi de 08 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures à 17 heures 30 minutes (Heure locale : GMT+1) et/ou sur le site web : <https://marches-publics.sbee.bj>.

Les manifestations d'intérêts doivent être accompagnées d'une lettre de manifestation d'intérêts dûment signée par le candidat et préciser, le cas échéant, le ou les lots pour lesquels ce dernier candidate.

12. Les candidats intéressés peuvent obtenir gratuitement le dossier de présélection complet à compter du 29/04/2024 2024. Le dossier de présélection en version papier ou en version électronique sous le format PDF sera immédiatement remis aux candidats intéressés sur simple présentation de ces derniers au Services Archives de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) sis au bureau 201 de la Direction Générale de la SBEE, en face de la préfecture du Littoral, immeuble contigu à celui de ORABANK, du lundi au vendredi de 08 heures à 12 heures 30 minutes et de 14 heures à 17 heures 30 minutes (Heure locale : GMT+1). Le dossier de présélection sera adressé aux candidats à leurs frais par la poste aérienne pour l'étranger et la poste normale ou l'acheminement à domicile localement. Ce dossier peut être téléchargé sur le site web : <https://marches-publics.sbee.bj> ou obtenu par voie électronique à condition que le candidat remplisse la fiche de retrait du dossier.

Ce retrait est matérialisé par une fiche de décharge établie selon un modèle mis à disposition par l'ARMP.

13. Les manifestations d'intérêt sont rédigées en langue française et doivent être déposées en deux (02) exemplaires physiques à savoir un (01) original et une (01) copie, ainsi qu'une (01) version électronique scannée sur clé USB en format PDF, à l'adresse ci-après : Secrétariat de la Personne Responsable des Marchés Publics (PRMP) sis au bureau 201 de la Direction Générale de la SBEE au plus tard le 23 mai 2024 à 10 heures 00 minute (heure locale : GMT+1). **Le défaut de présentation des manifestations d'intérêt suivant les modalités prévues ci-dessus est éliminatoire.** Les candidatures qui ne parviendront pas aux date et heure ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des candidats concernés.



Les manifestations d'intérêt (versions physique et électronique) seront ouvertes en présence des soumissionnaires ou de leurs représentants qui souhaitent être présents, à l'adresse ci-après : Salle 116 de la Direction Générale de la SBEE, en face de la préfecture du Littoral, immeuble contigu à celui de ORABANK le 23 mai 2024 à 10h 30 minutes.

14. Les candidats peuvent introduire un recours devant la personne responsable des marchés publics ou son supérieur hiérarchique dans le cadre de la procédure de manifestation d'intérêt à l'encontre des actes et décisions de cette dernière leur créant un préjudice en indiquant les références de l'AMI et exposant les motifs de son recours par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou déposée contre décharge ou récépissé.

Ce recours doit évoquer une violation de la réglementation des marchés publics.

Ce recours doit être exercé dans les cinq (05) jours ouvrables avant la date limite de dépôt des candidatures ou au plus tard, dans les deux (02) jours ouvrables de la notification des résultats des manifestations d'intérêt. Il a pour effet de suspendre la procédure de présélection jusqu'à la décision définitive de la personne responsable des marchés publics ou de son supérieur hiérarchique.

La décision de la personne responsable des marchés publics ou du Directeur Général de la SBEE doit intervenir dans un délai de trois (03) jours ouvrables après sa saisine.

En l'absence de suite favorable de son recours le requérant dispose de deux (02) jours ouvrables à compter de la réception de la réponse de l'autorité contractante/structure déconcentrée ou de l'expiration du délai de deux (02) jours mentionnés ci-dessus pour présenter un recours devant l'Autorité de Régulation des Marchés Publics. Une copie du recours adressé à l'Autorité de régulation des marchés publics est notifiée à la Personne responsable des marchés publics/structure déconcentrée pour ampliation.

Cotonou, le 29 Avril 2024

La Personne Responsable des Marchés Publics p.i

